

25

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 7 avril 2021

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	30 mars 2021	30 mars 2021
23	15	15+2		

Délibération n° 07042021.019 : Vote du budget supplémentaire 2021

L'an deux mille vingt et un, **le mercredi 7 avril** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les « gestes barrière », l'accueil du public se limitera à 20 personnes. Le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Cédric ROUSSEAU, Micheline SIMONNEAU, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, DUMONT Isabelle, Christophe PARION, Martine LLEU, Rémi GROLAUD, Sandrine GUIBERT, Marc-Antoine LAMBERT,
Membres absents non représentés :
Fanny GRIMAUD, Marina BERVOETS, Sébastien SANTOLINI, Jean-François MALTERRE, Patrick MORENNE, Véronique ZAMPARO.
Membres absents représentés :
Jean-Luc PROQUIN, Christèle ROBLIN.
Secrétaire de séance : Isabelle DUMONT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le budget supplémentaire vient réajuster et compléter en cours d'année le budget primitif et que celui-ci doit seulement être adopté avant la date limite du 31 décembre.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget supplémentaire 2021, comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement 210 061.48 €
- Dépenses et recettes d'investissement 450 092.11 €

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	210 061.48	210 061.48
Investissement	450 092.11	450 092.11
TOTAL	660 153.59	660 153.59

Vu l'avis de la réunion tenue le 2 avril 2021,
Vu le projet de budget supplémentaire 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Approuve** le budget supplémentaire 2021 arrêté comme suit,

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	210 061.48	210 061.48
Investissement	450 092.11	450 092.11
TOTAL	660 153.59	660 153.59

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 2021 0407 -- 07042021.019 ----- -- DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 09/04/2021

Fait et délibéré les jours, mois et ans
désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 8 avril 2021.

Le Maire,



Walter GARCIA.